



Circulaire n° 2019-548-D	Avis de vacance emploi secrétaire général CMA du Morbihan	Direction générale
-----------------------------	--	-----------------------

Paris, le 15 MAI 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, je porte à votre connaissance la vacance d'emploi de secrétaire général suivante :

la chambre de métiers et de l'artisanat du Morbihan recrute au 1<sup>er</sup> juillet 2019

un(e) secrétaire général positionné(e) rang 4

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 24 mai sous pli confidentiel à

Monsieur le président  
CMA du Morbihan  
10 boulevard des Iles  
CS 82311  
56008 Vannes Cedex

Je vous prie de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) générau(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julien GONDARD  
Directeur général adjoint